

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 février 2021

DCM N° 21-02-04-12

Objet : Projet d'éducation musicale DEMOS - Bilan de la première année d'apprentissage des deux nouveaux orchestres et mise en œuvre de la deuxième année.

Rapporteur: M. BOHR

La Ville de Metz, ville laboratoire 100% EAC au niveau national, fait de l'éducation artistique un pilier de sa politique culturelle. À travers ses institutions comme la Cité musicale-Metz (Orchestre national de Metz et Arsenal, BAM, Trinitaires), l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, le Centre Pompidou-Metz, le Musée de La Cour d'Or, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz, les Archives municipales et les lieux patrimoniaux, la Ville et la Métropole développent collectivement une politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle. L'objectif est d'élargir l'accès à la culture pour tous en permettant aux messins d'être sensibilisés aux arts, à la création artistique et au patrimoine dès leur plus jeune âge.

À ce titre, depuis janvier 2020, les orchestres Démon Metz Moselle Nord et Démon Metz Moselle Est ont vu le jour sur les territoires de Metz et de Moselle avec 210 nouveaux enfants répartis par groupes de 15.

Chaque orchestre est composé de 7 groupes. Le premier orchestre se déploie sur l'axe Metz - Moselle Est (Forbach - Behren - Folschviller - Saint-Avold - Creutzwald) (respectivement 2 groupes : Pioche, Agora - 5 groupes). Le second se déploie sur l'axe Metz - Moselle Nord (Thionville - Yutz - Audun-le-Tiche) (respectivement 3 groupes dont 1 à Bellecroix et 2 à Borny - 2 groupes - 1 groupe - 1 groupe).

À l'occasion de cette première année exceptionnelle rythmée par la crise sanitaire, et centrée sur l'oralité, les enfants ont pu découvrir le chant et la danse, au sein de chacune des 14 structures socio-culturelles partenaires, en ateliers bihebdomadaires à raison de 3 à 4 heures par semaine, hors temps scolaire. Ces deux disciplines artistiques ont été mises en œuvre les quatre premières semaines du dispositif jusqu'à l'arrêt des activités de la Cité musicale-Metz au 13 mars 2020, en raison de la crise sanitaire.

Afin d'assurer une continuité pédagogique et sociale, une "playlist" privée a été lancée sur YouTube durant les vacances d'avril où près de 80 tutos vidéo ont été publiés. Chacun des 14 groupes a pu bénéficier d'un temps de rencontre (atelier de "retrouvailles") en présentiel les 22, 23 et 24 juin 2020 avec un fort taux d'assiduité. La reprise en présentiel a été convenue en

septembre, avec un calendrier intensifié du fait des ateliers reportés et des tutti annulés au printemps. La phase de découverte instrumentale a permis aux enfants de faire le choix de leur instrument et d'être rassemblés en demi-orchestre les 3 et 4 octobre à la Maison de l'orchestre dans le respect des règles sanitaires et de distanciations physiques.

Après deux semaines de suspension d'activité au second confinement, les ateliers ont pu reprendre en présentiel dès le 16 novembre pour 13 des 14 groupes (un groupe a été maintenu en ateliers à distance), avec une grande réussite du travail mené et la construction d'un dispositif pédagogique adapté.

La qualité du suivi social de chacun des groupes a été essentielle à la bonne reprise des ateliers et au maintien des liens avec les enfants. Les enfants auront pu bénéficier de 5 rassemblements en demi-orchestre. Les temps collectifs de fin d'année ont pu être remplacés par des rencontres professionnelles. Le concert de restitution annuelle initialement prévu le 13 décembre est en étude de report en 2021.

Les forts taux d'assiduité des groupes démontrent la motivation constante de l'ensemble des enfants engagés dans le projet avec une très forte implication des familles.

L'Orchestre national de Metz s'est doté d'un poste de chargé de développement social permettant un véritable renforcement de la coordination du volet social du dispositif. Interlocuteur privilégié des 14 structures socio-culturelles, il offre un accompagnement de compétence tant à ces dernières qu'aux enfants et familles engagés. Dans la continuité du premier dispositif, l'Orchestre national de Metz poursuit sa mise en œuvre des comités de suivi sociaux afin d'en doter chacune des 14 structures socio-culturelles.

Les intervenants ainsi que les structures socio-culturelles ont tous été très impliqués dans ce projet ambitieux marqué par une attention encore plus particulière à chacun des participants, durant cette année marquée par la crise sanitaire.

Ainsi à Metz, 5 groupes, soit 75 enfants, sont accompagnés par les associations de quartier partenaires (ADACS de Bellecroix, MJC de Metz Borny, ASBH (Centre Pioche), ACS AGORA à Metz Nord - Patrotte, CASSIS dans le quartier de Borny).

Cette deuxième année de dispositif qui aura pour objectif d'amener progressivement les enfants à la lecture de la musique, avec entrée de la partition, nécessitera probablement des aménagements pédagogiques spécifiques.

Au vu de ce premier bilan, il est proposé au Conseil Municipal de valider la seconde année de mise en œuvre du dispositif Démos notamment sur le territoire de Metz, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces utiles à cette réalisation et d'approuver la contribution globale de la Ville de Metz à hauteur de 37 500 €, tous services confondus, dont 25 000 € pour l'Orchestre national de Metz. Dans ces 37 500 €, 12 500 € prennent la forme de subventions en faveur des 4 centres sociaux et de la MJC engagés dans l'accompagnement des enfants.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de permettre l'accès à la culture pour tous et notamment aux enfants des quartiers les plus éloignés de certaines pratiques artistiques,

VU l'intérêt pédagogique du dispositif pour les enfants, son impact positif en termes d'ouverture et d'évolution générale de leur comportement,

VU la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la seconde année d'apprentissage du projet d'éducation musicale Démos construit sur trois ans,

VU l'intérêt des partenariats qui se sont développés autour du projet, notamment pour accompagner les enfants dans leur parcours,

VU les conventions d'objectifs et de moyens, N°2019C067 entre la Ville de Metz et l'ADACS adoptée par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, N°2019C047 entre la Ville de Metz et la MJC de Borny adoptée par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, N°2019C105 entre la Ville de Metz et l'ASBH adoptée par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2019, N°2018C224 entre la Ville de Metz et l'ACS Agora adoptée par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, et les projets d'avenants aux conventions susvisées, ci-joints,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de la seconde année d'apprentissage du projet d'éducation musicale Démos construit sur trois ans,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 500 €, au titre de l'année 2021, à chacune des associations de quartiers partenaires qui seront mobilisées dès cette seconde année de mise en œuvre du projet :

- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS)
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny
- Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)
- Association Culturelle et Sociale AGORA (Metz Nord - Patrotte)
- Centre Social Cassis (Metz Borny).

- **D'ACCOMPAGNER** cette réalisation dans le cadre des conventionnements en cours et à venir.

- **DE SOLLICITER** les partenariats territoriaux compétents pour l'ensemble des phases programmées.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires du dispositif.

Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2021.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission Culture
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 53 Absents : 2 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2019-2021

entre LA VILLE DE METZ

et l'association ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS
CULTURELLES ET SOCIALES

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 avril 2019 pour le versement d'une subvention pour les frais d'exploitation 2018 des locaux mis à disposition
- Avenant n°2 en date du 26 septembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi
- Avenant n°3 en date du 19 décembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le projet DEMOS 2020
- Avenant n° 4 en date du 30 janvier 2020 pour le versement de la subvention de fonctionnement 2020
- Avenant n° 5 en date du 27 février 2020 pour le versement de la subvention pour les frais d'exploitation 2019 des locaux mis à disposition
- Avenant n° 6 en date du 1er octobre 2020 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi
- Avenant n° 7 en date du 1er octobre 2020 pour le versement d'une subvention pour le projet " Santé vous bien"

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 4 février 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales représentée par son Président, Monsieur Ahmed LOUKILI, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : 13 rue de Toulouse, 57070 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

Depuis octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique.

Depuis janvier 2020, l'Association poursuit la mise en œuvre du projet DEMOS avec un nouveau groupe d'enfants, suite à la reconduction du dispositif durant 3 ans, tout en assurant un suivi des enfants sortis du premier dispositif

AVENANT N° 8

2019C067

et poursuivant une pratique musicale dans les structures d'enseignement musical partenaires.

A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Metz, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, est au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Concernant l'année 2021, dans le cadre de la poursuite du dispositif DEMOS, l'Association s'engage, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, à organiser, par l'intermédiaire du référent-terrain, membre de l'équipe de la structure partenaire, les ateliers bihebdomadaires et les regroupements orchestraux mensuels, les actions de sensibilisation destinées aux enfants et temps de rencontres avec les familles, à s'assurer de l'assiduité des 15 enfants participants au projet, et enfin, à suivre les enfants sortis du premier dispositif poursuivant une pratique musicale, et ce sous la coordination de l'ONM, structure culturelle porteuse du dispositif.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 février 2021, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **2 500 €**, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS dans le quartier de Metz-Bellecroix, comme spécifié dans l'article 3.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

Le Président,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Ahmed LOUKILI

Bouabdellah TAHRI



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2019-2021

entre LA VILLE DE METZ

et l'association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE METZ-BORNY

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 avril 2019 pour le versement d'une subvention pour les frais d'exploitation 2018 des locaux mis à disposition
- Avenant n°2 en date du 26 septembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi
- Avenant n°3 en date du 19 décembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le projet DEMOS 2020
- Avenant n° 4 en date du 30 janvier 2020 pour le versement de la subvention de fonctionnement 2020
- Avenant n° 5 en date du 27 février 2020 pour le versement de la subvention pour les frais d'exploitation 2019 des locaux mis à disposition
- Avenant n° 6 en date du 1er octobre 2020 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 4 février 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny représentée par sa Présidente, Madame Gwendoline CUNY, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : 10 rue du Bon Pasteur, 57070 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

Depuis octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique.

AVENANT N° 7

2019C047

Depuis janvier 2020, l'Association poursuit la mise en œuvre du projet DEMOS avec un nouveau groupe d'enfants, suite à la reconduction du dispositif durant 3 ans, tout en assurant un suivi des enfants sortis du premier dispositif et poursuivant une pratique musicale dans les structures d'enseignement musical partenaires.

A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Metz, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, est au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Concernant l'année 2021, dans le cadre de la poursuite du dispositif DEMOS, l'Association s'engage, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, à organiser, par l'intermédiaire du référent-terrain, membre de l'équipe de la structure partenaire, les ateliers bihebdomadaires et les regroupements orchestraux mensuels, les actions de sensibilisation destinées aux enfants et temps de rencontres avec les familles, à s'assurer de l'assiduité des 15 enfants participants au projet, et enfin, à suivre les enfants sortis du premier dispositif poursuivant une pratique musicale, et ce sous la coordination de l'ONM, structure culturelle porteuse du dispositif.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 février 2021, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **2 500 €**, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS dans le quartier de Metz-Borny, comme spécifié dans l'article 3.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

La Présidente,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Gwendoline CUNY

Bouabdellah TAHRI

AVENANT N° 7
2019C105



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2019-2021

entre LA VILLE DE METZ

et l'association **ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOULLER**
- CENTRE SOCIAL CHARLES AUGUSTIN PIOCHE

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 avril 2019 pour le versement d'une subvention pour le projet Bel Etre 2019
- Avenant n°2 en date du 26 septembre 2019 pour le versement d'une subvention pour les transports du mercredi de sept à déc 2019 et annulation des termes de l'avenant n°1
- Avenant n°3 en date du 19 décembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le projet DEMOS 2020
- Avenant n°4 en date du 30 janvier 2020 pour le versement de la subvention de fonctionnement 2020
- Avenant n° 5 en date du 27 février 2020 pour le versement de la subvention pour les frais d'exploitation 2019 des locaux mis à disposition
- Avenant n° 6 en date du 1er octobre 2020 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 4 février 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Action Sociale du Bassin Houiller, son Président, Monsieur Sébastien GOEURY, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,

et domiciliée : Place Sainte-Barbe 57800 COCHEREN

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet éducatif avec ladite Association. Celle-ci prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

Depuis octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant 3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons

AVENANT N° 7
2019C105

économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique.

Depuis janvier 2020, l'Association poursuit la mise en œuvre du projet DEMOS avec un nouveau groupe d'enfants, suite à la reconduction du dispositif durant 3 ans, tout en assurant un suivi des enfants sortis du premier dispositif et poursuivant une pratique musicale dans les structures d'enseignement musical partenaires.

A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Metz, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, est au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Concernant l'année 2021, dans le cadre de la poursuite du dispositif DEMOS, l'Association s'engage, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, à organiser, par l'intermédiaire du référent-terrain, membre de l'équipe de la structure partenaire, les ateliers bihebdomadaires et les regroupements orchestraux mensuels, les actions de sensibilisation destinées aux enfants et temps de rencontres avec les familles, à s'assurer de l'assiduité des 15 enfants participants au projet, et enfin, à suivre les enfants sortis du premier dispositif poursuivant une pratique musicale, et ce sous la coordination de l'ONM, structure culturelle porteuse du dispositif.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 février 2021, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **2 500 €**, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS dans le quartier de Metz-Sablon, comme spécifié dans l'article 3.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

Le Président,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien GOEURY

Bouabdellah TAHRI

AVENANT N° 10

2018C224



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET ÉDUCATIF 2018-2021

entre LA VILLE DE METZ

et L'ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE AGORA

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 20 décembre 2018 pour le versement d'une subvention 2019 pour le projet DEMOS
- Avenant n°2 en date du 31 janvier 2019 pour le versement d'une subvention de fonctionnement 2019
- Avenant n°3 en date du 25 avril 2019 pour le versement d'une subvention pour le projet 2019 d'animation et de médiation culturelle
- Avenant n°4 en date du 4 juillet 2019 pour le versement d'une subvention pour un projet santé d'activités physique pour adultes et seniors
- Avenant n°5 en date du 26 septembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi
- Avenant n°6 en date du 19 décembre 2019 pour le versement d'une subvention pour le projet DEMOS 2020
- Avenant n°7 en date du 30 janvier 2020 pour le versement de la subvention de fonctionnement 2020
- Avenant n°8 en date du 27 février 2020 pour le versement de la subvention pour le projet 2020 d'animation et de médiation culturelle
- Avenant n° 9 en date du 1er octobre 2020 pour le versement d'une subvention pour le transport des enfants les mercredis après-midi

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 4 février 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'Association Culturelle et Sociale AGORA, représentée par sa Présidente, Madame Sophie REIMERINGER, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « ACS AGORA »,
et domiciliée : 4 rue Théodore de Gargan, 57050 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Au cours de sa séance du 27 septembre 2018 le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'ACS AGORA dans laquelle sont définies les dispositions relatives à la mise en place d'un projet social et culturel pour le quartier de Metz-Nord Patrotte. Ce projet s'inscrit dans le projet global du nouvel équipement L'Agora. La convention prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

Depuis octobre 2016, l'Association est associée au projet DEMOS, qui vise à accompagner et soutenir durant

AVENANT N° 10

2018C224

3 années des jeunes issus de quartiers relevant de la « Politique de la Ville » et ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique.

Depuis janvier 2020, l'Association poursuit la mise en œuvre du projet DEMOS avec un nouveau groupe d'enfants, suite à la reconduction du dispositif durant 3 ans, tout en assurant un suivi des enfants sortis du premier dispositif et poursuivant une pratique musicale dans les structures d'enseignement musical partenaires.

A ce titre l'Association, en collaboration avec les acteurs culturels (Orchestre National de Metz, Philharmonie de Paris-Cité de la Musique) et la Ville, est au cœur du travail éducatif et de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le dispositif.

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

Concernant l'année 2021, dans le cadre de la poursuite du dispositif DEMOS, l'Association s'engage, en accord avec son programme éducatif global et avec l'équipe de coordination du projet, à organiser, par l'intermédiaire du référent-terrain, membre de l'équipe de la structure partenaire, les ateliers bihebdomadaires et les regroupements orchestraux mensuels, les actions de sensibilisation destinées aux enfants et temps de rencontres avec les familles, à s'assurer de l'assiduité des 15 enfants participants au projet, et enfin, à suivre les enfants sortis du premier dispositif poursuivant une pratique musicale, et ce sous la coordination de l'ONM, structure culturelle porteuse du dispositif.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 février 2021, a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **2 500 €**, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif DEMOS dans le quartier de Metz Nord-Patrotte, comme spécifié dans l'article 3.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

La Présidente,
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sophie REIMERINGER

Bouabdellah TAHRI